

*charte multimédia

Le secteur multimédia met à disposition du public des ressources et des outils pour la connaissance des nouvelles technologies de l'information.

Conditions d'accès et réservations :

L'inscription est individuelle et chaque poste peut accueillir à la fois 2 personnes maximum. Chaque personne doit déposer sa carte d'adhérent à l'accueil durant la durée de consultation. En fonction de l'autorisation donnée par les responsables légaux, les jeunes peuvent avoir accès à internet librement ou avoir accès à une liste de sites sélectionnés par le personnel de la bibliothèque. Néanmoins, il est vivement conseillé que les jeunes de moins de 14 ans soient accompagnés d'un parent ou d'un responsable légal pour avoir accès à internet librement.

Durée :

Afin d'offrir l'accès aux ressources électroniques à un maximum de public, le temps de consultation peut-être limité à 1 heure par personne et par semaine en cas d'affluence. Chaque plage horaire équivaut à une demi-heure.

Tarifs :

Les tarifs sont définis chaque année par délibération du conseil municipal.

Utilisation :

Selon la législation française en vigueur, l'utilisateur s'engage à ne pas consulter, stocker ou diffuser documents ou messages qui portent atteinte à la dignité de la personne, présentent un caractère pornographique ou dégradant, incitent à la haine raciale, constituent une apologie du crime ou de la violence. Les postes sont installés en réseau et le personnel a un droit de regard sur l'activité des utilisateurs et donc de suppression temporaire ou définitive de l'accès à internet. La liste des sites internet consultés est mémorisée poste par poste.

Autres services :

Le téléchargement et l'enregistrement des données sur le disque dur ne sont pas autorisés (ex : logiciel ou application). L'accès aux forums de discussions (chat), les jeux en réseau, le commerce électronique ne sont pas autorisés. Il n'y a pas de possibilité de création de page personnelle à la bibliothèque.

Internet :

La consultation d'internet a pour but d'élargir les ressources documentaires de la bibliothèque et dans ce cadre, les sites consultés sont soumis à la même analyse critique que les autres documents. La création de boîte aux lettres sur le compte de la bibliothèque est interdite, cependant, les utilisateurs peuvent consulter leur boîte aux lettres avec leur propre code d'accès.

Bureautique :

La bibliothèque met à disposition des logiciels de bureautique. Les sauvegardes sur clé USB sont autorisées après demande au personnel de la bibliothèque.

La consultation d'internet se fait sous l'entière responsabilité du consultant. La bibliothèque dégage sa responsabilité en cas d'utilisation d'internet contraire à ce règlement.